N.º 2

de se rendre compte du rôle décisif du Comité Central des Milices Antifascistes qui représente le véritable Pouvoir politique et militaire du peuple sur tout le territoire catalan.

DISSOLUTION DE L'ARMEE BOURGEOISE

Tout pouvoir d'Etat s'appuie nécessairement sur une force armée. L'Etat espagnor s'appuyant sur trois forces: l'Armee proprement dite, la garde a Assaut, la Garde Civile. Que sont devenues en Catalogne ces trois forces depuis l'explosion du 19 juillet?

L'Armée a été complètement désagrégée par la rébellion de ses chefs fascistes. Apres la deraite des ornciers, les fusils et les canons de l'Armee regunere ont servi a l'armement des Muices ouvrieres. Ses casernes abritent aujourd'nui les minces, des différents organisations. C'est ainsi que notre Parti a hérité de l'ancienne caserne de cavaierie de Montessa (aujourd'hui caserne Lenine, tancis que la C. N. T. occupe l'ancienne caserne citadelle de Pedraipes, devenue la caserne Michel Bakounine, etc.). Les soldats et les gardes fideles au régime republicam servent aujourd'hui dans la milice, sans que rien les distingue des ouvriers. Le 5 aout dernier, la Généralité faisait une timide tentative pour regrouper l'ancienne armée en soumettant les soidats à la direction exclusive de leurs anciens chefs militaires républicains. Les Comités de soldats s'opposérent. et manifestèrent dans les rues pour exiger leur versement dans la Milice, ce qui fut fait d'ailleurs immediatement.

Parmi les Gardes d'Assaut et les Gardes Civils se sont développés aussi des comités de Garde, la plupart influencés par notre Parti, et dont le but est de poursuivre la dissolution de ces anciens corps armes de la bourgeoisie. Dans la Garde d'Assaut, création recente de la Répoublique bourgeoise, la décomposition est pratiquement accomplie; les Gardes d'Assaut n'ont plus d'uniforme et se confondent avec les milices. L'évolution des Gardes Civils qui ont une vieille formation militaire et antiouvrière, héritée de le monarchie, est plus lente. Les Gardes Civils ont été tres oscillants dans les journées de juillet et s'ils se sont ralliés à la cause du peuple au moment où sa victoire était acquise, beaucoup parmi eux restent foncièrement réactionnaires; mais là encore des Comités révolutionnaires de Gardes luttent contre ces éléments: c'est ainsi qu'à la fin d'août s'est déroulée sur les ramblas une manifestation de Gardes Civils, musique en tête qui acclamaient la Révolution prolétarienne. Beaucoup de Gardes se refusent à porter l'uniforme vert et surtout le picorne en cuir noir qui les signalat naguère à la haine du peuple. D'ailleurs l'inutilité de plus en plus manifeste de ce corps auquel on a enlevé tous ses pouvoir de police et de surveillance est évidente pour ses membres eux-mêmes.

En résumé, la seule force armée en Catalogne est celle des Milices antifascistes, et ce fait seul suffirait à démontrer que la classe ouvrière a, sinon la direction exclusive, du moins l'influence dominante sur la marche des évenements.

TRANSFORMATION DU COMITE CENTRAL DES MILICES

Durant le premier mois de la Révolution, le Comité Central apparaît en face du Gouvernement légal de la Généralité comme une force nouvelle absolument indépendante et disposant de sa propre autorité. Il s'intalla dans le vaste bâtiment de l'Institut nautique; les services et comités s'ouvraient sur de grandes galeries circulaires où se bousculait une foule de miliciens et de femmes venus prendre les ordres ou demander des bons de ravitaillement; tout cela dans une atmosphere d'agitation et d'improvisation que portent en eux les débuts de toutes les révolutions. Sous le désordre apparent on sentait battre le pouls de la grande machine de défense qui portait en elle la confiance et l'espoir du prolétariat catalan. Dehors, un chaos semblable paraissait régner parmi les centaines de voitures qui liaient à tous les points du territoire l'organisme dirigeant des Milices.

Ce spectacle qui faisait ressembler le Comité Central à l'historique Institut de Smolny à Petrograd, lors des journées revolutionnaires de 1917, a aujord'hui disparu. Le Comité Central des Milices, ainsi que le Comité de Guerre habite à présent au Ministère de la Guerre, tandis que les autres services se trouvent répartis aux quatre points de Barcelone. Ce changement n'est pas purement géopraphique mais correspond à une évolution dans les rapports entre le Comité Central et la Généralité de Catalogne. Deux idées l'ont inspiré.

La première est un souci de façade diplomatique. Pour beaucoup il a semblé préjudiciable aux intérêts du peuple catalan vis a vis de l'étranger de voir le Gouvernement «iégai» s'effacer de plus en plus devant le pouvoir «illégal» du Comité Central.

Bien que ce fait corresponde, comme nous l'avons, vu a la réalité, la majorité des Partis antifascistes a juge préférable de maintenir une apparence d'autorité au Gouvernement de Companys. Aussi a-t-on décidé de transformer le Comité Central des Milices antifascistes en un Service du Ministère officiel de la Défense. Le Comité Central n'apparaît donc plus ainsi que comme un service technique, de grande importance il est vrai, de

L'autre idée est qu'on se trouve dans une singulière contradiction quand, d'une part les Services de la Défense militaire, de la Police et de l'Approvisionnement se trouvent sous le contrôle de toutes les organisations ouvrières et antifascistes, et d'autre part les autres Services, Finances, Economie, Assistance sociale, Culture, Enseignement, etc., se trouvent sous la responsabilité du seul Parti gouvernemental, la «Esquerra Repu-

Notre Parti voit la solution de cette contradiction dans la constitution d'un Gouvernement ouvrier s'appuyant complètement sur les organisations politiques et syndicales du prolétariat d'une part et sur les Comités d'usine et de paysans d'autre part. Un tel. Gouvernement serait l'exact reflet des forces combattantes antifascistes et ne serait entravé dans son action révolutionnaire par aucun souci de ménager les formes périmées de la démocratie bourgeoise. Le Parlement catalan n'existe plus que sur le papier et le Gouvernement de Companys d'origine et d'esprit petit bourgeois, ne peut à aucun moment prétendre représenter le prolétariat révolutionnaire. On a trouve un moyen terme en créant dans chaque Ministère un Conseil exécutif où sont rassemblés les représentants de tous les partis et syndicats à l'image du Comité Central des Milices ou du Conseil Economique institué le 11 août dernier. Le Gouvernement formé par le Conseil des Ministres a toujours un certain pouvoir de coordination, mais cette coordination ne s'exerce que dans le domaine étroit qui lui est laissé pour l'exécution des décisions prises.

Cette transformation peut se résumer dans l'appréciation suivante: elle laisse en apparence une autorité plus grande au Gouvernement de la Généralité par la suppression apparente du second pouvoir révolutionnaire, mais en contrepartie, elle transporte le nouveau pouvoir révolutionnaire au sein même des Services gouvernementaux.

Cette solution un peu hypocrite traduit dans les rangs de la classe ouvrière l'embarras où se trouvent les dirigeants anarchistes de la C. N. T. qui, en se refusant par principe a créer un Etat ouvrier n'en sont pas moins obligés de gouverner dans l'intérêt de la classe ouvrière. Par fidélité à leurs principes, ils repoussent les apparences du pouvoir, se contentant de l'exercer dans la coulisse.

On ne saurait donc en Catalogne parler d'une dualité de Pouvoir entre le prolétariat et le Gouvernement de la Généralité. Le schéma traditionnel inspiré de la révolution russe où s'opposent les soviets ouvriers et le Gouvernement provisoire bourgeois ne s'applique pas à la situation de Barcelone. Le Gouvernement de Companys ne représente pas les intérêts de la bourgeoisie capitaliste; de formation petite bourgeoise républicaine, il subit dans la chaîne des évènements les vicissitudes que cause à la petite bourgeoisie sa faiblesse économique. En octobre 1934, Companys et ses amis ont montré qu'ils étaient incapables de lutter de front contre la réaction capitaliste; en juillet 1936, ils ne peuvent résister, si toutefois ils en avaient l'intention, à la formidable vague révolutionnaire du prolétariat. Suivant une formule célèbre: ils doivent «se soumetre ou se démettre». Il n'y a qu'une force en Catalogne: la classe ouvrière, et, derrière elle, paysans et petits bourgeois.

Faites connaître

LA REVOLUTION ESPAGNOLE

Diffusez cette revue! Abonnez-vous!

Les tribunaux populaires en Espagne

Le soulèvement fasciste de juillet a reçu la réponse immé- ment de la justice prolétarienne contre ses ennemis de classe diate du prolétariat espagnol. La lutte pour la liquidation militaire des secteurs fascistes se poursuit à l'aide des vaillantes colonnes de miliciens antifascistes. Et l'ampleur de cette lutte à révélé, des les premiers jours, combien était profonde la préparation fasciste de la rébellion.

L'arrestation des principaux chefs rebelles dans les villes de la Catalogne, du Levant ou de la Castille a mis dans les mains des brigades ouvrières d'investigation tous les fils conducteurs de l'organisation fasciste. Au milieu des rafales de mitrailleuses, les jugements furent sommaires. Les lois de la guerre et de la sécurité populaire l'exigeaient. Mais cela ne fut que de courte durée. Aujourd'hui, après un mois d'enquête, alors que les culpabilités sont établies, il faut juger les nombreux accusés fascistes, participants ou complices de la rébellion et qui remplissent les prisons gouvernementales. Cette justice doit être sommaire et rapide pour éviter toute influence extérieure, toute présentation de faux témoins.

Le Tribunal capable de rendre la justice au sujet des faits de rébellion fasciste manquait. Les anciens Tribunaux n'avaient aucune aptitude pour le faire. Le capitalisme espagnol et sa bourgeoisie possédait, bien entendu, sa justice de classe. A l'évocation de chacun des noms des juges bourgeois, jaillit le souvenir de condamnations iniques rendues contre les travailleurs: contre les Rabassaires, contre les anarchistes ou les syndicalistes, contre tous les révolutionnaires prolétariens en général. Le peuple espagnol, aurait-il pu admettre que les fascistes soient jugés par leurs «pairs» et surtout par ceux qui le condamnèrent à une époque où ils n'avaient aucun contrôle du pouvoir. Les gouvernements bourgeois de Madrid ou de Barcelone durent d'ailleurs destituer de nombreux juges qui sympathisaient avec la cause fasciste.

Le fait profond de toute révolution ouvrière est que les travailleurs prennent toujours des initiatives que les pouvoirs légaux tentent de légaliser ou d'amoindrir ensuite. Il en fut de même de la justice populaire. N'en donnons qu'un exemple: le tribunal populaire de Lerida. Il fut constitué dans la première quinzaine d'août. Il comprend uniquement des représentants cuvriers: du P. O. U. M., de l'Union Syndicale de Lerida, de la U. G. T. et de la C. N. T. Il a une complète autorité pour juger les fascistes de la région et pour faire appliquer les peines qu'il édicte. Il constitue le type du «tribunal révolutionnaire», instru-

De semblables exemples existent dans d'autres villes (Castellon, Valence).

Les gouvernements de Madrid et de Barcelone en légalisant ces initiatives ouvrières ont dénaturé leur essence. Des décrets des gouvernements de Madrid ou de Barcelone ont imposé à ces villes la constitution de «Tribunaux Populaires» qui ne sont que des Cours d'Assises, présidées par des juges professionnels nommés par les autorités supérieures et auxquels s'adjoignent des jurés, délegués, il est vrai, par chacune des organisations du Front antifasciste.

A Madrid, ce tribunal se compose de 3 juges et de 14 jurés. Les juges règlent les débats; les jurés apprécient la culpabilité et dictent la condamnation par leur réponse. Les juges la précisent sous cette influence. Les défenseurs peuvent être choisis par les accusés ou désignés par le Tribunal. Les jurés comprennent: 2 membres du Parti Socialiste Ouvrier, 2 de la Jeunesse Unifiée, 2 de l'Union Republicaine, 2 de l'Izquierda Républicaine, 2 de la Maison du Peuple, 1 de la F. A. I. et 1 de la C. N. T., 2 communistes.

A Barcelone, ce tribunal se compose de 1 président et de 2 assesseurs qui doivent être des juges professionnels. Ils sont assistés de 12 jurés et de 12 suppléants. Le fonctionement du tribunal est semblable à celui de Madrid. L'article 4 du décret, publié le 24 d'août au «Journal Officiel de la Catalogne» ajoute que les magistrats appliqueront les peines qu'impose le Code de Justice militaire.

L'accueil qui fut fait dans les milieux bourgeois du Front antifasciste à ces décrets fut favorable. Les organisations ouvrières, par contre, élevèrent des protestations. Il est compréhensible qu'elles ne peuvent pas considérer comme les leurs, des organismes dans lesquels subsistent encore des juges issus d'une classe adverse et sur lesquels le prolétariat n'a qu'un contrôle

Il est inutile pour terminer de donner une justification de l'existence de ces tribunaux. Ils sont destinés, non seulement à exercer rapidement la justice, mais aussi à régulariser la punition des coupables. La cruauté n'est pas le fait du prolétariat. et il n'a pas à se faire pardonner l'extermination nécessaire de la gent fasciste, responsable des centaines de morts des fronts de l'Aragon et de la Guadarrama.

Le pouvoir prolétarien à Valence

A Valence, comme en Catalogne, comme à Madrid et comme dans le reste du pays, ce sont les travailleurs qui ont sauvé la situation. Il faut donc que ce soit eux qui ciganisent la victoire. Naturellement cela ne pouvait plaire aux geuvernants républicains qui ont fait tout leur possible pour ne pas perdre le contrôle de la situation. De Madrid on a nommé à Valence une Junte de Gouvernement, composée de Martinez Barrio, Ruiz Funes et Espla Ces personages firent preuve d'un vif souci de temporisation en ce qui concerne l'attaque des casernes dont les officiers étaient compromis dans le mouvement

Heureusement se mit tout de suite à fonctionner un autre organisme constitué par tous les partis ouvriers et les partis républicains de gauche, ainsi que par les organisations syndicales, C. N. T. comprise. Cet organisme a pris le nom de Comité exécutif populaire. Très vite s'établit, comme on pouvait s'y attendre, une sorte de dualité de pouvoir entre la Junte de gouvernement et le Comité exécutif populaire. La première n'était qu'un organisme artificiel nommé d'en haut; le second était un organisme vivant, investi de la légitime autorité que lui conférait la représentation de toutes les forces politiques et syndicales du peuple valencien. La dualité de pouvoir ne pouvait logiquement se résoudre qu'au profit de l'unique organisme vivant et légitime qui émanait des masses travailleuses en lutte. Et ceci malgré les efforts d'un parti ouvrier qui en fait d'op-

portunisme politique, surpasse le parti républicain le plus mo-

L'unique organisme qui fonctionne aujourd'hui à Valence est donc le Comité exécutif populaire. Après avoir triomphé des fascistes de Valence, il assure l'organisation des milices qui se sont rendues jusqu'en Andalousie et en Aragon afin d'abattre le fascisme. Mais le Comité exerce d'autres fonctions que celles purement militaires ou d'ordre public. En fait, il exerce toutes les fonctions du gouvernement. Sous son contrôle agissent divers sous-comités à la tête de chacun desquels se trouve un camarade responsable. Ces sous-comités, départements ou «ministères» assurent la marche des diverses formes de la vie sociale de la ville et de la province; ils espèrent étendre sous peu leur rayon d'action à toute la région du Levant...

(1) Le parti communiste a tenté depuis de reformer le vieux Front populaire et a lancé un manifeste signé de toutes les autres organisations SAUF LA C. N. T. ET LE P. O. U. M. Mais cette tentative est tombée à l'eau.

A l'Ateneo rationaliste de Castellon s'est tenue une réunion des différents corps armés et des représentants de l'U. G. T. et de la C. N. T. pour constituer des comités d'ouvriers et de soldats. Les délégués de Barcelone ont montré l'utilité de ces organismes